



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E146985

VALABLE JUSQU'AU 15/11/2024

ÉDITÉ LE 02/10/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 27/05/2015

Forme juridique : SARL

Capital : 10 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC LE MANS 811605625

Siret : 811 605 625 00011

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 3307840

Assurance Responsabilité Travaux :

MMA IARD 141381498

Assurance Responsabilité Civile :

MMA IARD 141381498

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/03/2023

Raison sociale : CONFORT ENERGIE CONCEPT

6 RUE ARMAND PEUGEOT
72000 LE MANS

Téléphone : 0243245979

Portable : 0623675352

Fax :

Site Internet : www.confortenergieconcept.fr

E-mail : d.compain@energiesconcept.fr

Responsabilité légale :

COMPAIN DELPHINE GÉRANT / BERTAUX JEAN-FRANCOIS CO-GÉRANT

Effectif moyen : 8

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	20/09/2023
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	22/09/2021
5222	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m²	20/09/2023
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m² Mention RGE	20/09/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Chaudière bois	01/01/2021
o Poêle ou insert bois	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIO

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE D'ANGERS
81, RUE DES PONTS DE CE
49000 ANGERS

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.